

---

---

# La **VIE** des

## COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

---

---

Vol. 5, n. 6

MONTRÉAL

Février 1947

### SOMMAIRE

	Pages
LA CHARITÉ FRATERNELLE	
IN MEMORIAM	
<b>Adrien Malo</b> S. Ém. le Cardinal Villeneuve.....	177
MORALE	
<b>J.-B. Desrosiers</b> L'ordre dans la charité.....	180
SOCIOLOGIE	
<b>G.-H. Levesque</b> Les fondements chrétiens du sens social	189
DROIT DES RELIGIEUX	
<b>Jogues Massé</b> Charité et vie commune.....	194
DOGME	
<b>Adrien Malo</b> L'acte héroïque.....	202
CONSULTATIONS au verso	
COMPTES RENDUS	

# LA VIE des COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Publication

des RR. PP. Franciscains du Canada

Paraît le 15 de chaque mois, de septembre à juin, en fascicule  
de 32 pages. Abonnement : \$ 1.25 par année.

Cette revue est imprimée en vertu du certificat No 164  
de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,  
ministère des postes, Ottawa.

**Rédaction :** 3113, avenue Guyard, Montréal, — 26

**Administration :** C.P. 1515, Place d'Armes, Montréal. — 1

**Directeur :** R.P. Adrien-M. Malo, O.F.M.

**Conseil de direction :** S.E. Mgr J.-C. CHAUMONT, vicaire  
délégué pour les communautés religieuses.

Mgr J.-H. CHARTRAND, vicaire général.

**Secrétaire :** R.P. Jorges MASSÉ, O.F.M.

**Administrateur-gérant :** M. J.-Charles DUMONT.

**Imprimeurs et expéditeurs :** Les Frères des Écoles chrétiennes.

---

Nihil obstat :  
Hadrianus MALO, O.F.M.  
Censor ad hoc.

Imprimatur :  
† Albert VALOIS, V.G.

Marianopoli, die 2a februarii 1947

# LA VIE DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

---

Vol. 5, No. 6

MONTRÉAL

Février 1947

---

IN MEMORIAM

## S. Ém. Le Cardinal J.-M.-R. Villeneuve, O.M.I.

Dieu nous a ravi notre cardinal bien-aimé. Il a été grand dans sa vie ; dans sa mort il a été sublime. Qui a pu lire sans émotion le récit de ses derniers instants ? Cette certitude sur la venue de sa mort, ce calme serein, cette pieuse réception des sacrements des mourants, cet acte renouvelant sa soumission à la souveraine volonté de Dieu, ces invocations récitées par son secrétaire personnel, ce dernier soupir, ce sommeil éternel, montrent la profondeur et la vivacité de la foi dans l'âme de ce religieux éminent que fut Son Éminence le Cardinal Jean-Marie-Rodrigue Villeneuve, oblat de Marie Immaculée.

Ces derniers instants le montrent tel qu'il fut toute sa vie : il fut prêt à mourir comme il fut prêt à l'accomplissement fidèle et achevé de toutes les tâches qui lui furent confiées. Commentant la souplesse de son adaptation, la science de ses exposés doctrinaux, la sagesse de ses solutions, l'éclat de ses succès, un de ses collègues dans l'épiscopat disait : « Par une vie d'étude, de discipline et de recueillement, Dieu préparait au scolasticat Saint-Joseph, dans le jeune père Villeneuve, le futur cardinal de Québec ».

Les bienfaits qu'il reçut de la vie religieuse développèrent en son âme une reconnaissance faite d'amour et de dévouement.

Il aimait réellement la vie religieuse. Le 15 août 1933, il écrit au début de sa lettre pastorale sur l'obéissance religieuse : « Rien ne nous remplit d'une plus grande joie et d'une plus surnaturelle espérance que le grand nombre des maisons religieuses établies dans notre cher diocèse et les œuvres fécondes qu'elles dirigent avec un si admirable dévouement. Lors de notre récent voyage

en Europe, avec quelle satisfaction n'avons-nous pas, à Rome, exposé au Souverain Pontife et aux Éminentissimes Cardinaux, et avec quel légitime orgueil n'avons-nous pas répété en France et partout, qu'on peut compter présentement dans le diocèse de Québec vingt-deux communautés d'hommes et trente-trois communautés de femmes, formant un total d'environ 950 religieux et 4,700 religieuses, répartis en soixante-quinze maisons pour les religieux et deux cent-trente pour les religieuses. L'estime que l'Église porte à l'état de perfection, l'expérience personnelle que nous avons de la vie religieuse, les services que les communautés rendent au diocèse, quelques-unes depuis bientôt trois siècles, ce sont là autant de motifs qui nous font apprécier singulièrement cette richesse diocésaine et qui nous remplissent de la plus grande sollicitude pour les âmes consacrées à Dieu dans la religion ».

Cet amour se traduit par un dévouement surnaturel. Les communautés religieuses du diocèse de Québec savent les soins paternels qu'il leur donna ; elles bénéficièrent de l'expérience de Mgr Ulric Perron dont le zèle n'eut d'égal que le sens pratique joint à une inlassable bonté ; elles sentirent les précieux avantages des visites canoniques suivies de lettres pastorales pleines d'à-propos et de vigoureux élans ; elles furent parfois étonnées de certaines décisions inattendues. Ce fut le cas de tel document qui restera toujours pénible à lire ; les intentions qui l'ont inspiré peuvent demeurer inconnues mais jamais le dévouement paternel du Cardinal n'en sera obscurci.

Depuis quelques années il préparait sur la vie religieuse une lettre pastorale, riche de doctrine, d'expérience et de directives pratiques. Il me tarde de savoir s'il a pu en achever la rédaction.

Mais c'est à l'occasion de la publication de notre revue que je pus mesurer l'étendue de son zèle pour les intérêts de la vie religieuse chez nous. Désigné par mes supérieurs pour préparer cette publication, je me rendis voir Son Éminence le Cardinal et lui parler du projet. Non seulement il l'approuva mais il en admit l'urgent besoin : le nombre des communautés de chez nous, la nécessité d'adapter aux conditions de chez nous les lois de la vie religieuse, la distance et surtout l'inadaptation forcée des revues publiées à l'étranger, vinrent comme autant d'arguments

appuyer une thèse qu'il méditait depuis longtemps. Depuis lors, il ne cessa de s'intéresser à tout ce qui concernait *La Vie des Communautés religieuses*.

En nous alimentant des stimulantes leçons qu'il nous laisse dans sa vie et dans sa mort, n'oublions pas de lui payer le tribut de reconnaissance auquel il a droit. « Il est la gloire de votre pays », a dit de lui Pie XII. L'un des plus éclatants rayons de cette gloire vient de sa belle formation religieuse, de son esprit profondément religieux, de son amour et de son dévouement pour la perfection de l'état religieux.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

#### COMPTE RENDU

SŒUR JOSEPH-ARTHUR, C.G.C., *L'Art dans saint Augustin*. (Coll. l'Herminie.)  
Montréal, Fides, 1945. 2 Vol. 19cm. \$ 4.00 ; par la poste, \$ 4.25.

Cette thèse de doctorat, présentée à la Faculté des Lettres de l'Université Laval en vue de l'obtention du titre de Docteur ès lettres, constitue une étude imposante et personnelle. Je dis d'abord imposante. L'auteur, docteur en philosophie, a lu en entier saint Augustin et consulté un grand nombre d'ouvrages pour en extraire les principes littéraires, montrer l'application de ces principes en éloquence, en didactique, en composition et en style et finalement dégager la synthèse globale de l'art dans saint Augustin. Je dis ensuite personnelle. Car c'est la première fois qu'une telle étude a été faite sur saint Augustin. Il fallait frayer la voie et convaincre tous ceux qui refusent à l'Évêque d'Hippone le titre d'écrivain classique. Y a-t-elle réussi ? Les arguments semblent solides et convaincants ; ils font ressortir le mérite artistique de ce grand génie qui loin de répudier les lettres païennes, recourt sans cesse aux auteurs classiques pour appuyer ses raisonnements chrétiens et ses idées nouvelles. Quoi qu'il en soit, ceux qui liront ces pages admireront d'avantage celui qui fut à la fois un grand évêque, un grand docteur, un grand orateur, un grand saint et un grand écrivain.

Montréal

JOGUES MASSÉ, O.F.M.

DUGUAY, RACHEL ET LUC, *Jésus-Enfant*. Dessins de l'auteur. Montréal,  
Le Centre Familial, 1946. (34pp.) 19cm. \$ 0.20.

Ce petit opuscule, écrit et illustré par des enfants, est destiné aux enfants. Il contribuera sans doute à encourager les jeunes talents en leur montrant ce qu'ils peuvent faire avec de l'effort et de l'application.

Montréal

JOGUES MASSÉ, O.F.M.

## L'ordre dans la charité

Il faut aimer Dieu, soi-même et le prochain. — Indistinctement et sans aucun ordre ? — Non ! « Le roi m'a fait pénétrer dans son cellier, lit-on au Cantique des Cantiques, et il a ordonné en moi la charité »<sup>1</sup>. Ces paroles hautement inspirées nous apprennent qu'entre les divers objets de notre charité, il doit nécessairement y avoir de l'ordre.

La raison en est facile à comprendre. Là, en effet, où se trouve un principe ou un commencement, il y a nécessairement relation de priorité et de postériorité, c'est-à-dire un ordre : le principe d'abord ; ensuite, tous les objets qui en dépendent plus ou moins. Or, dans la charité, nous l'avons démontré, il y a un principe : Dieu, le principe de la béatitude, sur la communication de laquelle est fondée l'amitié de la charité. L'âme pénétrant l'Infini, aime le divin Créateur comme il s'aime lui-même : elle vit avec lui dans la participation de sa béatitude. Voilà le principe de la charité ; voilà la raison pour laquelle, elle est ordonnée.

« La charité, dit saint Thomas, tend à la fin dernière et sous la raison même de fin dernière, chose qui ne convient à aucune autre vertu. Or, la fin a raison du principe, dans l'ordre de l'intention et de l'action. Voilà pourquoi la charité se rapportant avant tout au premier principe, on marque particulièrement un ordre, dans la charité, par rapport à ce premier principe »<sup>2</sup>.

L'ordre, on le voit, n'est pas un mode quelconque dans la vertu de charité. Il appartient à la raison même de cette grande vertu. C'est dire qu'il tombe, comme la charité elle-même, sans le précepte. Donc, il ne suffit pas, pour observer le premier et le plus grand des préceptes, d'aimer Dieu, soi-même et le prochain, indistinctement. Il faut absolument observer l'ordre de la charité aimer Dieu d'abord et par-dessus tout, soi-même ensuite, plus que le prochain.

### I — DIEU D'ABORD

Nous avons déjà expliqué qu'il faut aimer Dieu de toutes ses forces et être prêt à renoncer à tous les biens imaginables, à toutes les amitiés possibles, à la vie elle-même, à tout, absolument tout, plutôt que de consentir à le perdre. Car Dieu est un bien

à nul autre comparable. C'est le Bien infini, le Bien par essence, celui dont tous les autres biens ne sont que des participations. C'est clair qu'il faut l'aimer plus que le prochain et plus que soi-même.

a) Tout d'abord, *il faut l'aimer plus que le prochain*. « Celui, dit Notre-Seigneur, qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi, celui qui aime son fils ou sa fille plus que moi n'est pas digne de moi »<sup>3</sup>. Ces paroles du divin Maître signifient qu'il faut apprécier plus que tout autre le souverain Bien, par la volonté nous attacher à lui de telle sorte que, le cas échéant, on soit prêt à sacrifier n'importe quelle amitié plutôt que la sienne.

Dieu, en effet, est le fondement de toute charité envers le prochain. Il en est, dans la société surnaturelle, comme l'étendard vivant. La comparaison est du Docteur angélique. L'amitié qu'il appelle *politique*, celle qui pousse les citoyens d'une société bien organisée à vivre et travailler ensemble, se porte d'abord sur le chef. Pourquoi ? — c'est qu'il personnifie et garantit le bien commun et que celui-ci est le principe de toute société. Ainsi dans la société surnaturelle, pourquoi devons-nous nous aimer les uns les autres, sinon que tous ensemble, nous sommes destinés à la même béatitude éternelle. Or ce souverain Bien, c'est Dieu qui nous en garantit la possession ; plus que cela, c'est lui qui en est la cause. « C'est donc Dieu, conclut saint Thomas, qui, par la charité, doit être aimé principalement et par-dessus tout ; il est alors aimé comme la cause de la béatitude, tandis que le prochain est aimé comme participant, en même temps que nous, à la béatitude »<sup>4</sup>.

Cependant l'amour de Dieu n'est pas toujours vivement senti, même chez ceux qui l'aiment réellement par-dessus tout. Ordinairement, l'amour de certains parents et de certains amis affecte beaucoup plus la sensibilité que celui du divin Ami. L'ordre de la charité n'en est pas nécessairement troublé. Car, les parents et les amis de la terre, on les voit, on les entend, on cause avec eux : ils affectent notre sensibilité.

Dieu, au contraire, est tout spirituel et surnaturel. Il peut être l'objet de nos facultés spirituelles, mais il n'est pas du tout proportionné à la sensibilité humaine. Celle-ci a comme objet propre et connaturel le matériel et le sensible. Le divin Ami peut

donc être aimé par-dessus tout, dans le sommet de notre âme, par la volonté, sans que la partie inférieure, la sensibilité soit bien affectée. Souvent toutefois l'amour de Dieu, surtout s'il est intense dans la volonté, affecte plus ou moins la partie sensible, y produisant de suaves consolations. Ce phénomène fréquent non seulement dans la vie des grands saints, mais aussi chez les commençants et chez tous ceux qui aiment Dieu, est explicable par une redondance de la volonté sur la sensibilité. Les commençants surtout doivent ces consolations à la divine Bonté qui les permet pour les attirer à lui ; par contre, il les retire de temps en temps à certaines âmes très avancées dans la perfection : ce qui prouve qu'elles ne sont pas inhérentes et essentielles à la perfection.

b) Non seulement il faut aimer Dieu plus que le prochain ; *il faut aussi l'aimer plus que soi-même*. Après ce que nous venons d'établir, c'est à peine nécessaire d'ajouter une autre preuve.

Dieu est le principe de tous les biens naturels et surnaturels qui sont à notre disposition. C'est lui qui après nous avoir donné l'existence, nous la conserve et met à notre disposition une si grande abondance de biens très variés. Déjà dans l'ordre naturel, tout être créé doit aimer Dieu plus que lui-même ; car il est une partie du tout, dont Dieu est l'auteur. L'homme, comme toute autre créature, est une partie de ce grand tout que le divin Créateur a tiré du néant et maintient dans l'existence et l'harmonie.

« Cela, dit saint Thomas, se vérifie plus encore dans l'amitié de la charité, qui est fondée sur la communication des dons de la grâce. Aussi l'homme est-il tenu, par la charité, d'aimer Dieu, qui est le bien commun de tous, plus que lui-même ; en effet, la béatitude réside en Dieu, comme dans la source et le principe commun de tous ceux qui peuvent la partager »<sup>5</sup>.

## II — SOI-MÊME, PLUS QUE LE PROCHAIN

Après Dieu, c'est soi-même que chacun doit d'abord aimer. Le divin Maître en effet prescrit d'aimer le prochain comme soi-même. Donc l'amour de soi est la règle de celui qu'on doit avoir pour les autres. Or la règle vient nécessairement avant ce dont elle détermine la mesure, tout comme la cause est antérieure à l'effet. Le divin Maître prescrit donc de s'aimer d'abord soi-même, le prochain ensuite.

L'Auteur de notre nature déjà avait manifesté que telle est sa volonté en déposant en nous une inclination profonde à chercher nos propres intérêts avant ceux des autres, à pourvoir d'abord à nos propres nécessités.

Une considération plus attentive du motif même de la charité établit définitivement ce principe que charité bien ordonnée commence par soi-même. En effet la raison pour laquelle on aime Dieu par-dessus tout c'est qu'il est le principe du bien sur lequel est fondée la charité ; l'homme s'aime lui-même, parce qu'il participe à ce bien ; il aime enfin le prochain comme associé dans cette participation. Or la participation à un bien est antérieure à l'association dans cette participation, tout comme l'unité est plus que l'union. « De même, dit saint Thomas, que l'unité l'emporte sur l'union, de même la participation de l'homme au bien divin est un motif d'aimer qui l'emporte sur le motif d'aimer un autre homme parce qu'il est associé avec lui dans la participation de ce même bien divin. Voilà pourquoi l'homme doit s'aimer lui-même par charité plus que le prochain »<sup>6</sup>.

\* \* \*

De cette règle générale, on peut tirer certaines conclusions qui, étant elles-mêmes des règles générales, souffrent quelques exceptions.

a) Tout d'abord, chacun doit faire passer son propre bien spirituel nécessaire, avant celui du prochain. Ainsi, jamais on ne peut commettre le péché ni mortel, ni véniel, ni s'exposer au danger certain et immédiat de le commettre pour procurer le bien spirituel ou corporel du prochain.

Cependant si le danger n'est ni immédiat ni certain, on doit parfois s'y exposer pour rendre au prochain certains services nécessaires. Ainsi le confesseur et le médecin doivent parfois braver certains dangers spirituels pour remplir leurs fonctions.

De même, souvent on peut, parfois on est obligé de se priver de certains bienfaits spirituels non nécessaires pour procurer le salut du prochain. On pourrait apporter ici une foule d'exemples ; qu'il suffise de donner celui du prêtre qui souvent est obligé de différer un exercice de piété, soit pour entendre une confession, soit pour venir en aide d'une autre manière à une âme.

b) Règle générale chacun doit préférer sa propre vie à celle des autres. Ici surtout interviennent de nombreuses exceptions.

Par exemple en temps de guerre, les soldats exposent leur vie pour celle de leurs compatriotes et, pour eux, c'est une très grande gloire de verser leur sang pour la Patrie. Que dire de ceux qui, mus par une charité héroïque, exposent constamment leur vie au soin des malades, parmi lesquels plusieurs sont contagieux ? « Se livrer à la mort pour son ami, dit saint Thomas, est l'acte le plus parfait de la vertu. Par suite l'homme vraiment vertueux estime cet acte plus que la vie de son propre corps. Par suite, il n'abandonne pas la vie de son propre corps parce qu'il aime son ami plus que lui-même, mais parce que la perfection de son âme lui est plus chère que la vie de son corps »<sup>7</sup>.

### III — LE PROCHAIN

De quelles aberrations l'esprit humain n'est-il pas capable ! On a déjà soutenu qu'on doit à tous égale affection. A ce compte, un enfant, ne devrait pas aimer ses parents plus que les étrangers ; un mari devrait aimer toutes les autres femmes autant que son épouse. Le ridicule est manifeste. L'erreur ne l'est pas moins. Car, selon cette opinion, Notre-Seigneur eût été imparfait, lui qui eut des amis privilégiés, même des préférés au sein du collège apostolique.

C'est impossible d'aimer tout le monde également. Que dis-je ! ce serait péché. On doit aimer plus que les autres les personnes qui sont plus proches de l'un ou de l'autre des deux principes de la charité : de Dieu et de soi-même. Car, là où se trouve un principe, l'ordre se prend par rapport à ce principe. « Dieu et celui qui aime étant les principes de l'amour, dit saint Thomas, il est nécessaire qu'il y ait un plus grand sentiment de dilection, selon que celui qui en est l'objet est plus rapproché de l'un de ces deux principes »<sup>8</sup>.

La question qui se pose et à laquelle il s'agit de répondre est celle-ci : qui devons-nous aimer davantage, les plus rapprochés de Dieu, c'est-à-dire les plus saints ou les plus rapprochés de nous, c'est-à-dire les parents, les amis, les concitoyens, etc. ?

1. *Cant* 2, 4.

2. *II - II*, 26, 1, ad 1.

3. *Mt* 10, 37-38.

5. *Ibi.*, 26, 3.

6. *Ibid.*, 4.

6. *Ibid.*, 4.

7. *III*, 29, 5 ad 3.

Par exemple, un fils doit-il aimer mieux un étranger qu'un père dévoyé ?

a) OBJECTIVEMENT, D'ABORD LES MEILLEURS

Si on considère la charité dans son objet, c'est-à-dire en Dieu, nul doute qu'elle doit être plus grande pour ceux qui, par la vertu, sont plus rapprochés de ce premier principe. Même s'ils ne sont que des étrangers, qu'ils soient Français, Espagnols, Italiens ou d'autres nationalités, on doit avoir pour eux un peu des sentiments qu'on a pour Dieu, dont ils sont les amis intimes. Du fond du cœur, il faut les estimer selon leur sainteté, c'est-à-dire souvent beaucoup plus que ses parents, parmi lesquels il peut s'en trouver de très peu vertueux ; il faut se réjouir de leur perfection et souhaiter ardemment qu'ils reçoivent au ciel une récompense magnifique supérieure à celle qu'on peut espérer pour ses proches. En effet, ne convient-il pas à la charité de vouloir que la justice de Dieu soit observée ; et d'autre part, n'est-il pas juste que les meilleurs participent à la béatitude d'une manière plus parfaite ?

Plus la charité, objectivement considérée, est grande dans une âme, plus elle la rapproche des autres personnes vertueuses. Rien n'est plus clair ! Plus Dieu devient l'ami intime d'une âme, plus celle-ci a de complaisance envers ceux que l'Hôte divin aime plus que les autres, pour les saints, plus elle souhaite que la justice divine s'accomplisse à leur égard, par une récompense proportionnée à leurs mérites.

b) PAR RAPPORT AU SUJET QUI AIME, D'ABORD LES PROCHES

Mais considérée par rapport à sa deuxième règle, c'est-à-dire en celui qui aime, la charité peut être plus grande envers les proches et cela à plusieurs titres.

a) Tout d'abord il est très légitime d'aimer *plus intensément* et plus tendrement ceux qui nous tiennent de plus près, même s'ils sont moins vertueux. Cela est voulu par l'Auteur de la nature. Celle-ci, en effet, pousse avec véhémence le cœur de l'enfant vers ses parents, surtout celui des parents vers leurs enfants. Elle crée ce qu'on appelle les liens du sang ; or c'est difficile de concevoir dans l'ordre humain quelque chose de plus puissant que cette sorte de liens.

Sous l'influence d'une telle force l'homme souhaite pour ceux qui lui tiennent de plus près les biens qui leur conviennent : la santé, le bonheur, la fortune, etc. ; il leur souhaite avec une plus intense affection qu'il ne veut pour ceux qui sont meilleurs un bien pourtant plus grand.

La béatitude éternelle, il est également légitime de la souhaiter plus grande pour ses parents et ses amis peu vertueux que pour les étrangers très avancés dans la perfection. Et cela, sans s'opposer à l'accomplissement de la justice divine. Car ses parents et ses amis, même si aujourd'hui ils sont peu vertueux, ne doit-on pas souhaiter qu'ils se convertissent, qu'ils se sanctifient et acquièrent le droit à une place très élevée dans le ciel.

« Parmi ceux qui nous tiennent de près, dit saint Thomas, il en est qui sont proches de nous par la naissance ; les liens qui en résultent, ceux du sang, on ne peut s'en défaire ; ils sont immuables et constitutifs. Au contraire, le lien de la vertu, par lequel certains s'approchent de Dieu, peut s'acquérir et disparaître, augmenter et diminuer. C'est pourquoi je puis, par charité, désirer que celui qui m'est apparenté soit meilleur qu'un autre et qu'ainsi il puisse parvenir à un degré plus grand de béatitude<sup>9</sup>.

b) Sans compter que les relations multiples créées par le mariage, par la parenté, par l'amitié, par le milieu social, la société civile, etc. donnent lieu à une foule d'autres motifs d'amour mutuel que la charité ordonne à sa propre fin. Voilà donc une autre façon d'aimer davantage, par la charité, ceux qui nous tiennent de près : *nous les aimons de plusieurs autres manières*. Ceux qui ne nous tiennent par aucun lien, nous les aimons par charité, ce qui est beaucoup. Mais ceux qui nous sont unis par tel ou tel lien, souvent plus fort que la mort, nous les aimons, au surplus, par tel ou tel amour : amour paternel ou maternel, amour filial, fraternel, conjugal, amitié, etc., etc.

Ces amours honnêtes, dans l'âme qui aime Dieu, sont saisis et surélevés au-dessus d'eux-mêmes par la charité qui les ordonne à sa propre fin. « Et parce que le bien sur lequel se fonde toute amitié honnête, dit saint Thomas, est ordonné, comme à sa fin, au bien sur lequel se fonde la charité, il suit que la charité commande aux actes de toutes les autres amitiés ; comme l'art, qui a pour objet la fin, commande aux arts qui ont pour objet tout

ce qui est ordonné à la fin. Et ainsi, le fait d'aimer quelqu'un parce qu'il est notre parent, ou notre concitoyen, ou pour tout autre motif valable et pouvant être ordonné au but de la charité, peut être approuvé et dirigé par la charité. C'est pourquoi, nous aimons ceux qui nous tiennent de près de plusieurs manières : par la charité elle-même et par les autres dilections que cette charité ratifie et gouverne »<sup>10</sup>.

Ainsi l'amour tendre et fort qui unit l'époux et l'épouse, que dis-je, qui unifie leur existence et les porte à vivre l'un pour l'autre, même l'un par l'autre, est, par la charité, élevé au-dessus des tendances aveugles de la nature. L'époux qui a dans son cœur la charité divine et en comprend les exigences aime la compagne de sa vie comme le Christ aime son Église ; d'autre part, l'épouse qui aime Dieu manifeste à son mari la tendresse et le respect dont l'Église entoure son divin Époux. Cette amitié spéciale entre toutes, lorsqu'elle est ordonnée par la charité, est incomparablement plus forte, délicate et solide que la simple passion ; elle n'est pas exposée, comme elle, à disparaître avec les premières discussions, surtout avec la manifestation croissante des défauts.

Ces divers liens provenant du mariage, de la parenté, de l'amitié, du fait qu'on est concitoyen ou simplement allié pour telle guerre, etc. imposent des obligations parfois très graves qu'on n'a pas, du moins régulièrement, envers les étrangers : par exemple les relations familiales rendent les époux entre eux et avec leurs enfants interdépendants et leur imposent une foule de devoirs réciproques : support mutuel, subvention dans leurs besoins, etc., etc. Ces relations diverses donnent lieu à des actes de dévouement très fréquents et souvent sublimes. Ainsi elles cimentent des amitiés ordinairement indestructibles entre personnes liées, surtout par le sang. C'est donc manifeste ! considérée par rapport à celui qui aime, la charité peut et doit être plus grande envers les proches.

#### c) LES PLUS PROCHES SONT LES PARENTS

De toutes les unions la première et la plus indestructible est, sans contredit, celle qui est fondée sur la commune origine ; car elle tient à la substance même de notre être. Aussi l'amitié qu'elle engendre est-elle incomparablement plus forte et plus

stable que les autres. Les autres, celles qui existent entre concitoyens, surtout entre amis, membres d'une même association professionnelle, commerciale ou autre, voire même entre alliés dans une même guerre, etc., ne sont pas toutes également requises par la nature humaine et peuvent cesser.

Si parfois elles prévalent sur les relations familiales ce ne peut être strictement qu'en ce qui regarde la fin même de telle union. Saint Thomas donne les exemples suivants : « Dans les choses qui ont trait à la vie civile, nous devons aimer davantage nos concitoyens, dans celles qui concernent la guerre, nos compagnons d'armes. Mais en ce qui a trait à la nature, nous devons aimer davantage nos parents »<sup>11</sup>.

Mais pourquoi Notre-Seigneur a-t-il dit : « Si quelqu'un vient après moi et ne hait point son père et sa mère, sa femme et ses enfants, ses frères et ses sœurs, et même sa propre vie, il ne peut être mon disciple » ?<sup>12</sup> — Par ces paroles le divin Maître n'a pas voulu dire que nous devons détester nos parents en tant que parents ; mais il a dit en termes énergiques que si parfois nos parents sont un obstacle qui nous empêche d'être à Dieu on doit les considérer comme des ennemis, selon cette parole du prophète : « Les ennemis de l'homme sont ceux de sa maison »<sup>13</sup>.

Voilà pourquoi les auteurs spirituels en général recommandent à ceux qui se consacrent au service divin de se détacher des parents. Car l'amour excessif des parents souvent retarde dans le service divin, parfois même porte à l'abandonner. Voilà surtout la raison pour laquelle on met les jeunes gens en garde contre les amitiés particulières. Ce n'est pas que l'amitié soit une mauvaise chose ; au contraire, c'est quelque chose de très grand et de très noble. Mais trop souvent, les amitiés particulières, lorsqu'elles deviennent trop sensibles entre jeunes gens, nuisent et conduisent au péché.

Montréal

J.-B. DESROSIERS, P.S.S.

8. II - II, 26, 6.

9. *Ibid.*, 7.

10. *Ibidem.*

11. *Ibid.*, 26, 8.

12. *Lc.*, 16, 26.

13. Michée, 7, 6.

## Les fondements chrétiens du sens social

*Allocution prononcée à Radio-Canada, au programme Dominical, le 21 décembre 1946.*

Il faut féliciter les organisateurs de l'Heure Dominicale d'avoir mis cette année au programme de leurs émissions des sujets sociaux, soulignant ainsi d'excellente façon le fait que le catholicisme possède une doctrine sociale qui lui est propre et qui fait partie de son enseignement essentiel.

Invité à illustrer cette vérité du catholicisme social par l'explication d'un de ses aspects les plus intéressants, je dois montrer quels sont les fondements fournis par le christianisme à ce qu'on appelle le sens social.

— I —

Ainsi que le suggère l'expression elle-même, et que je l'expliquais ailleurs récemment, le sens social est d'abord et proprement un sens, c'est-à-dire, de par sa nature même, une faculté de connaissance. C'est avant tout une capacité de voir, de juger, de raisonner socialement ; c'est une aptitude à garder son âme ouverte non seulement sur son entourage immédiat mais aussi sur son pays et le monde entier ; c'est une vertu de l'esprit qui fait concevoir la vie en termes sociaux. Et à cet égard le sens social est une merveilleuse puissance d'humanisation puisqu'il ouvre l'esprit à toutes les réalités humaines, l'élargit jusqu'aux dimensions du monde et constitue par le fait même le meilleur préventif contre cette maladie mentale qu'on appelle le fanatisme. Le fanatisme qui consiste en cette étroitesse de vision, cette compression voulue de l'esprit, cette négation pratique de l'intelligence, cet aveuglement volontaire, ce vice intellectuel qui empêche l'homme de se livrer à la vérité universelle et en fait un être déséquilibré plus souvent à plaindre qu'à blâmer mais toujours dangereux.

Le sens social est donc principalement, disions-nous, une faculté de connaissance. Mais une faculté de connaissance qui présuppose la rectitude de l'appétit, qui exige préalablement dans le cœur et la volonté des dispositions vertueuses inclinant l'individu à aimer ses semblables, à leur vouloir le juste et le bon, à rendre à la société elle-même son dû, à accepter pleine-

ment la vie en société avec ses faveurs et ses joies mais aussi avec ses devoirs et ses contraintes. Prenons bien garde, en effet, de minimiser l'importance de cet élément volontaire et affectif impliqué dans la notion du sens social. A cause de l'unité substantielle de l'âme humaine les puissances affectives pèsent de tout leur poids sur les facultés de connaissance. Et le degré et les modalités de nos affections conditionnent dans une large mesure la qualité de notre vision des choses. On voit toujours mieux ce qu'on aime davantage et le désir lui-même qu'on a d'un bien augmente singulièrement notre capacité d'en saisir la nature. C'est pour cela que nos jugements prennent souvent la couleur de nos affections, et que, comme le remarque Aristote, « chacun juge de la fin selon ses dispositions personnelles ».

— II —

Le sens social, mes chers auditeurs, est donc en même temps puissance de l'esprit et générosité du cœur. Voyons maintenant comment le christianisme solidifie et perfectionne merveilleusement cette vertu humaine en lui fournissant les plus sûrs fondements. Ces fondements chrétiens du sens social, on les trouve d'abord, comme le sens social lui-même, dans l'intelligence.

Deux grandes idées constituent, en effet, le fondement intellectuel du sens social chrétien.

La première, c'est l'idée de fraternité. C'est la grande affirmation déjà faite par la sagesse païenne que l'homme est naturellement social, mais reprise dans un sens plus élevé, plus complet, et étendue à un plan plus universel par le christianisme. Dans la conception païenne cette sociabilité naturelle acceptait tout de même l'esclavage, la condition inférieure de la femme et l'exclusion des barbares, tandis qu'avec le christianisme elle est devenue la fraternité dans l'égalité naturelle de tous les hommes, quels que soient leur sexe, leur classe, leur nation, dans le temps et dans l'espace. « Dans ce renouvellement, dit saint Paul, il n'y a plus ni Grec ou Juif, circoncis ou incirconcis, ni Barbare ou Scythe, ni esclave ou homme libre ; mais le Christ est tout à tous ». (Aux colosses, III, II) Égalité et fraternité basées sur un même fait : la filiation divine de tous les hommes ; filiation du même Dieu, créateur de tous dans l'ordre naturel, et surtout, dans l'ordre surnaturel, filiation de Dieu le Père par

la grâce qui est comme le sang de Dieu, « semen Dei », qui nous rend participant de la nature divine, « consortes divinae naturae », et qui au baptême fait vraiment de nous des enfants de Dieu, nous transpose tous, nous intègre tous dans la famille divine comme des frères de Jésus-Christ. Le sens social chrétien, c'est le sens de la fraternité des hommes sous la paternité de Dieu. Se peut-il concevoir, chers auditeurs, quelque chose de plus profond, de plus vaste et de plus solide ?

Mais notons bien qu'il s'agit ici d'une fraternité organique, si l'on peut dire, et qui trouve son expression vivante dans cette autre grande idée qui constitue elle aussi un fondement chrétien du sens social : l'idée du Corps mystique. Celui-ci est, pour ainsi dire, le perfectionnement, la mise en œuvre, la concrétisation, l'institutionnalisation de la fraternité divine des hommes. Par le Corps mystique nous sommes membres les uns des autres dans le Christ. « Vous êtes le corps du Christ, dit l'Apôtre, et vous êtes ses membres chacun pour sa part. » (I Corinthiens, XII, 27.)

Ces deux grandes idées de fraternité et de Corps mystique constituent donc le fondement intellectuel du sens social chrétien puisqu'elles sont pour l'intelligence les deux sources de la lumière qui doit éclairer notre pensée et notre vie sociale. Mais n'oublions pas qu'il s'agit de fondement *chrétien*, et cela signifie que cette lumière ne peut venir que de la *foi*. Et c'est ainsi qu'on peut dire en un mot et avec vérité que le fondement intellectuel du sens social, en définitive, c'est la *foi*.

Cependant, comme nous l'avons souligné tout à l'heure, elle ne peut l'être seule. Pour que la *foi* produise toute sa lumière il faut que coexistent dans l'homme des dispositions *morales*, surnaturelles aussi d'ailleurs, qui assurent et facilitent son action, et dont les principales sont les vertus de justice et de charité.

Pour que l'esprit en effet puisse saisir l'exacte nature des rapports sociaux entre les hommes et juger parfaitement de ce que ces rapports doivent être, il faut nécessairement qu'existe aussi dans la volonté la vertu de justice qui est, précisément, une volonté d'ajustement social, une inclination à rendre aux autres ce qui leur est dû.

Pour que l'esprit voie bien les rapports d'égal à égal entre les hommes, ce qui forme tout le champ des échanges interindi-

viduels, il faut que la volonté d'un individu soit bien disposée à l'égard du bien de chacun de ces semblables : c'est l'œuvre de la justice commutative.

Pour que l'esprit saisisse comme il faut les relations de l'autorité à ses sujets, c'est-à-dire tout le plan de la distribution des avantages et des charges dans la société suivant une égalité proportionnelle, il est nécessaire que la volonté de celui qui gouverne soit bien disposée à l'égard du bien des sujets : c'est le rôle de la justice distributive.

Enfin, pour que l'esprit juge bien des rapports qui doivent exister entre l'individu et la collectivité, c'est-à-dire de l'ordre à établir dans les devoirs sociaux et les contributions au bien commun, il faut que la volonté de chacun soit bien disposée à l'égard de ce bien commun : c'est le rôle de la justice sociale.

Et c'est ainsi que la justice dans la volonté facilite la justesse dans le jugement, et qu'on peut alors dire avec vérité du sens social qu'il est un esprit de justice.

Mais la justice n'est pas tout. Toute grande qu'elle soit, elle est incapable, si elle est seule, de bien disposer complètement les forces morales qui influent sur la bonne vision du sens social. Il lui faut en plus la charité, la douce et bienfaisante charité. Sans doute, la justice assure à chacun son dû, mais elle est sévère, rigoureuse, elle est froidement exacte. Pour elle le voisin n'est qu'un autre, « autrui ». Tandis que la charité, elle, est plus tendre, elle est bienveillante, elle est miséricordieuse. Quand elle parle du voisin, elle dit, non pas : l'autre, celui qui est différent séparé, mais bien : le prochain, celui qui est proche, celui qui est un autre moi-même, qui me ressemble, qui m'est cher (charité) et que j'aime. « Aimez-vous les uns les autres » disait le Maître, et l'Apôtre d'ajouter : « quand j'aurais même toute la foi jusqu'à transporter les montagnes, si je n'ai pas la charité je ne suis rien ». (I Corinthiens, XIII, 2.) Oui la charité, « le lien de la perfection » est bien le dernier mot de tout quand il s'agit de dispositions morales. Établissant une sorte de connaturalité ou de parenté du sujet à l'objet, l'amour, bien plus encore que la justice, fait mieux voir cet objet. Et c'est pourquoi on peut également dire avec vérité du sens social qu'il est un esprit de charité.

Tels sont, mes chers auditeurs, les fondements chrétiens du sens social. D'abord perfectionnement de l'intelligence par l'idée de fraternité et de Corps mystique que donne la foi, ensuite disposition morale indispensable de justice et de charité, le sens social constitue, de ce fait, pour la société des hommes le plus grand facteur d'ordre et le meilleur agent de paix.

Aujourd'hui, dans un monde physiquement meurtri de blessures, moralement divisé par les haines et les intérêts, et spirituellement égaré dans des ténèbres où sa pensée se butte aux plus mortelles erreurs, l'homme nous apparaît partout comme un douloureux mendiant de paix. Puisse-t-il la retrouver cette paix, dans la foi, la justice et l'amour, fondements chrétiens du sens social.

Québec

GEORGES-HENRI LEVESQUE, O.P.

#### COMPTE RENDU

VILLENEUVE, S. ÉM. LE CARDINAL J.-M.-R., O.M.I., *Le problème des lectures*  
Montréal, Fides, 1946. 27pp. 18cm. \$ 0.15.

A l'occasion de la bénédiction des nouveaux immeubles de Fides, S. Ém. le cardinal Villeneuve, O.M.I., a prononcé une allocution opportune sur le problème des lectures. Après une vue d'ensemble sur le progrès des lectures et de l'édition en ces dernières années, Son Éminence croit qu'il est urgent de créer chez nous un tel centre d'organisation pour répondre aux désirs des papes contemporains et félicite Fides pour le beau travail accompli dans le domaine de la lecture, de l'édition et des bibliothèques.

Montréal

JOGUES MASSÉ, O.F.M.

## NÉCROLOGIE

S. Ém. le Cardinal J.-M.-R. Villeneuve, O.M.I. — T. R. P. P.-E. Farley, C.S.V. — R. F. Henri-Louis Jacob, S.J. — RR. SS. Marie Gallant, Domitien, Florida, Hermas-Marie et Éthelbert, F.C.S.P. — RR. SS. Marie-Mathilde, Marie-Paul-Ferdinand, Marie-Antoine-de-Jésus, Marie-Albertus et Marie-Humbeline, SS. NN. de J. et M. — RR. SS. Marie-Delphine, Marie-Saint-Roch et Marie-Félicie, P.M. — RR. SS. Rebecca Dubois, Marie Raby, Lorraine Bourgeois et Maria Matte, S.G.M. — R. S. Marie-de-Saint-Ildefonse, B.P. — R. S. Saint-Philémon, C.N.D. — R. S. St-Jean-Chrysostome, S.M. — R. S. Marie-Victorin, P.F.M. — R. S. Saint-Vincent de Paul, R.H. — R. S. Marie-Reine, A.S. — R. S. Marie-Florentine, S.S.A.

R. I. P.

## Charité et vie commune

Cet article voudrait tout simplement donner quelques considérations sur la pratique de la charité fraternelle en communauté. Ce n'est pas tout de philosopher sur les beautés et les grandeurs de la charité fraternelle, il faut aussi en assurer la pratique. « Ce ne sont pas ceux qui disent Seigneur, Seigneur qui entreront dans le royaume des Cieux, mais ceux qui font la volonté de mon Père » (Mt 7, 21). « N'aimez pas seulement de parole et de langue, mais en action et en réalité » (1 Jn 3, 18).

Pour assurer la pratique constante des vertus, les auteurs spirituels recommandent habituellement l'examen de conscience et l'examen particulier. L'examen de conscience consiste à repasser chaque soir les principaux manquements de la journée : manquements envers Dieu, envers le prochain et envers soi-même. Cette pratique ne peut avoir que de bons résultats. Chaque jour l'âme prend conscience d'elle-même, demande pardon à Dieu et prend la résolution de s'amander. Cependant pour être vraiment profitable, l'examen de conscience doit être joint à l'examen particulier.

Celui-ci porte non pas sur les manquements pris en eux-mêmes, mais sur la cause de ces manquements. Pourquoi tant d'âmes restent-elles toujours stationnaires ? Pourquoi enregistrent-elles chaque jour les mêmes défaites, les mêmes manquements, les mêmes omissions et les mêmes fautes ? C'est qu'il y a dans leur vie un obstacle, quelque chose qui les retient captives. Ce quelque chose peut provenir de l'intérieur ou de l'extérieur. Il paraît que nous avons tous un défaut dominant, un point faible et vulnérable par lequel Satan entre dans l'âme pour y régner en maître. C'est ce point faible et vulnérable qu'il faut à tout prix faire disparaître. Autrement pas de progrès spirituel !

Mais comment arriver à le connaître et à le faire disparaître ? Les auteurs spirituels font remarquer qu'il se dissimule bien adroitement et varie selon le tempérament de chacun. Pour les uns, disent-ils, c'est l'orgueil, l'amour-propre, la vanité qui les empêche de progresser, pour d'autres, c'est le zèle des œuvres, le manque d'esprit de foi et de mortification, pour d'autres enfin, c'est la pratique de la charité fraternelle.

Est-ce possible que la pratique de la charité fraternelle soit pour des religieux et des religieuses un obstacle à la sainteté ?

Malheureusement oui ! Il peut y avoir même dans les communautés religieuses, de nombreuses infractions au beau précepte de la charité fraternelle. Ces manquements concernent surtout les antipathies naturelles et les péchés de la langue.

### 1 — *Les antipathies naturelles*

Le démon, nous le savons, est bien rusé. Il rôde sans cesse autour de nous cherchant qui dévorer (1 Pierre 5, 8). S'il est vrai qu'il veut la perte de tous, il n'y a pas de doute qu'il s'acharne d'une façon toute particulière aux âmes consacrées à Dieu. Comment va-t-il les faire tomber ? Il est bien trop rusé pour les attaquer directement. Il n'ira donc pas leur proposer un péché grave, ce serait trop effrayant pour des âmes consacrées à Dieu, il prendra alors des moyens détournés. Comme il sait que la sainteté consiste dans l'amour de Dieu et que l'amour de Dieu ne se sépare pas de l'amour du prochain, il va faire tout son possible pour diminuer l'amour du prochain, sachant que s'il parvient à son but, il éteindra peu à peu l'amour de Dieu.

Donc plus une âme sera sainte, plus elle aura à lutter contre la charité fraternelle. Les directeurs d'âme le font remarquer et prouvent précisément que ce sont les âmes contemplatives qui ont le plus à lutter contre la charité fraternelle. D'abord ces âmes sont plus sensibles et plus délicates ; un rien les trouble et les distrait. De plus, étant toujours dans la même maison, ayant presque toujours le même train de vie, les mêmes supérieurs, les mêmes voisins au chœur, au réfectoire et en cellule, il n'est pas surprenant alors que les défauts de cette personne, même ses tics, apparaissent avec plus d'évidence et finissent par tomber sur les nerfs. C'est alors que la pratique de la charité fraternelle devient difficile pour ne pas dire héroïque. Pour illustrer cette pensée, voici le témoignage de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus et de quelques grands saints.

« Au Carmel, dit sainte Thérèse, on ne rencontre pas d'ennemis, mais il y a les sympathies ; on se sent attiré vers telle sœur, au lieu que telle autre vous ferait faire un long détour pour éviter sa rencontre. Eh bien, Jésus me dit que cette sœur, il faut l'aimer, qu'il faut prier pour elle quand même sa conduite me porterait à croire qu'elle ne m'aime pas.

« Une sainte religieuse de la communauté avait autrefois le talent de me déplaire en tout ; le démon s'en mêlait car c'est lui certainement qui me faisait voir en elle tant de côtés désagréables ; aussi ne voulant pas céder à l'antipathie naturelle que j'éprouvais, je me dis que la charité ne devait pas consister seulement dans les sentiments, mais se manifester dans les œuvres. Alors je m'appliquai à faire pour cette personne ce que j'aurais fait pour la personne que j'aimais le plus. A chaque fois que je la rencontrais, je priais le bon Dieu pour elle, lui offrant toutes ses vertus et ses mérites. Je sentais bien que cela réjouissait grandement mon Jésus, car il n'y a pas d'artiste qui n'aime à recevoir des louanges de ses œuvres... Je ne me contentais pas seulement de prier pour celle qui me donnait tant de combats, je tâchais de lui rendre tous les services possibles... Un jour elle me dit : Ma Sœur Thérèse de l'Enfant-Jésus, voudriez-vous me confier ce qui vous attire tant vers moi ? » *Histoire d'une âme*, pp. 168-173.

L'auteur de *l'Imitation de Jésus-Christ* a dit cette parole : « Si vous voulez avoir la paix et conserver la concorde avec vos frères, il faut vous immoler en une multitude de circonstances ; car ce n'est pas peu de chose que d'habiter dans les monastères ou les communautés et d'y passer sa vie sans contradiction » (Liv. I c. 17).

Saint Jean de la Croix est encore plus expressif : « Figurez-vous que vos frères sont autant de sculpteurs armés de marteaux et de ciseaux, et que vous êtes placé devant eux comme un bloc de pierre destiné dans la pensée de Dieu, à devenir une statue représentant l'homme de Douleurs ». D'après saint Bernard la vie commune est un martyre *Vita communis martyrium*. « Quiconque veut vivre en communauté, dit saint Vincent de Paul, doit savoir qu'on y est éprouvé comme l'or dans la fournaise ». « Dans le dessein de te perfectionner, disait Notre-Seigneur à sainte Marguerite, j'augmenterai ta sensibilité et ta répugnance ». Ainsi conclut le P. Giraud, tous nos frères concourent, qui d'une manière, qui d'une autre, mais tous par des moyens douloureux, à faire de nous une vie de victime. Cela ne doit pas nous étonner : « Parce que vous étiez agréable à Dieu, il a été nécessaire que la tentation vous éprouvât », *Tob 12, 13*.

Ces tentations contre la charité semblent affecter davantage les âmes saintes. « On dirait, continue le même auteur, que notre

sensibilité s'est en quelque sorte développée depuis que nous sommes entrés en religion. Une parole insignifiante nous offense comme si elle était un outrage sanglant, et un procédé indélicat produit sur nous l'effet d'un acte de malice et de haine ».

En soi, ces antipathies naturelles, qui sont aussi le lot des âmes saintes, n'ont rien d'alarmant quand on se conduit comme sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus. Mais si elles ne sont pas surveillées, elles peuvent conduire à d'autres manquements plus graves, comme les jugements téméraires, la rancune, la jalousie, les médisances, les calomnies, les paroles désagréables ou même des actes regrettables. Parfois aussi elles peuvent conduire jusqu'à la perte de la vocation. « Si j'avais su que c'était comme cela la vie de communauté, si j'avais su que les Supérieurs étaient comme cela, qu'il y avait tant de misère humaine en communauté, je ne serais jamais entré. Je pensais que c'était le Paradis terrestre, que les religieux et les religieuses n'avaient qu'un corps et qu'une âme, mais je vois qu'il faut lutter ici plus qu'ailleurs ».

Sans aller jusqu'à la perte de la vocation, ces antipathies naturelles, quand elles se manifestent à l'égard des supérieurs, peuvent priver l'âme qui en est victime de tous les mérites de la vie religieuse. Le religieux ou la religieuse qui a des antipathies pour ses supérieurs n'aimera pas sa charge, croira facilement que les supérieurs lui en veulent et lui confient toujours ce qu'il y a de plus mortifiant, puis ce sera le manque de confiance, l'esprit de critique, la défiance ; il ne demandera pas toujours ses permissions, ce sera la désobéissance et la porte ouverte à tous les abus.

Il est donc important de surveiller les antipathies naturelles et d'entretenir la charité fraternelle envers tous. La vie de communauté a de précieux avantages, mais elle a aussi ses croix et ses épreuves parce qu'elle exige le support mutuel de tous et de chacun. Comme les membres de la communauté n'ont pas tous le même caractère, le même tempérament, la même éducation, les mêmes aptitudes, les mêmes fonctions il ne faut pas s'étonner des froissements qui peuvent se produire un jour ou l'autre. Il serait bon alors d'avoir des principes en conséquence.

Encore ici les auteurs spirituels en donnent plusieurs. Le premier c'est de se rappeler que la vie religieuse n'est pas précisément pour les parfaits, mais pour ceux qui désirent le devenir. Par conséquent il ne faut pas être surpris de trouver des défauts

chez les autres comme les autres peuvent en remarquer chez nous et en souffrir.

Le deuxième c'est de ne pas juger et de ne pas prêter aux autres des intentions qu'ils n'ont pas. En agissant de la sorte, ils font peut-être acte de vertu et de mérite. Le troisième c'est de voir la volonté de Dieu qui veut notre sanctification et qui se sert des hommes et des événements pour nous exercer à la patience et à la résignation.

Pour ce qui est des antipathies entre supérieurs et inférieurs les mêmes auteurs spirituels font remarquer que les uns et les autres ont des devoirs. Les supérieurs doivent oublier le passé, aimer leurs sujets, ne pas faire acception de personne et les traiter tous avec la même impartialité se faisant tout à tous. A leur tour les inférieurs doivent aimer leurs supérieurs, les considérer comme les représentants de Dieu et ne pas croire trop vite à un abus de pouvoir. Voici ce qu'écrivait naguère un supérieur : « Certains religieux semblent ignorer les principes élémentaires du gouvernement. Ils croient ou feignent de croire que l'objectif du supérieur, c'est de satisfaire les goûts, la vanité et les exigences de tous. Ils s'étonnent d'avoir été placés sous tel supérieur, en compagnie de tel confrère, dans une fonction à laquelle ils ne se jugent pas préparés, pour laquelle tel autre est plus qualifié, dans un endroit isolé des autres, éloigné de leur famille, contraire à leur santé, antipathique à leur caractère.

« La direction d'un couvent et surtout d'une province est une administration complexe dans laquelle se rencontrent et souvent s'opposent des éléments disparates et des intérêts divergents. Pour agir puissamment et obtenir un rendement de pleine mesure, il faut au supérieur une atmosphère favorable et l'assurance d'une soumission empressée, franche et entière.

« Il y a des œuvres auxquelles il faut donner des titulaires sous peine de les voir disparaître. Il y a des tâches parfois relevées, parfois humbles, parfois onéreuses, parfois faciles, auxquelles en tout cas il faut préposer un exécuteur. Au supérieur revient la prérogative de juger quelles activités il faut entreprendre et maintenir et quel soin il faut donner à chacune. A lui aussi incombe le devoir de répartir les religieux dans les différents endroits et d'imposer le ministère que les sujets doivent accomplir ».

Ces quelques principes de spiritualité et de gouvernement sont de nature à entretenir la charité fraternelle. Sans doute il y aura toujours des exceptions, des susceptibles, des malades, des natures fatiguées et épuisées qu'un rien énerve et empêche de méditer ou de dormir, mais ce sont des exceptions que le bon Dieu permet pour la sanctification des uns et des autres.

## 2 — *Les péchés de la langue*

Si pour entretenir la charité fraternelle, il faut surveiller les antipathies naturelles, il ne faut pas oublier non plus de mettre un frein à sa langue. « Celui qui se croit religieux, dit S. Jacques, et ne met pas un frein à sa langue, celui-là s'abuse lui-même et toute sa religion est vaine, *Jac* 1, 26. Encore ici le démon est rusé. Sachant que celui qui ne pêche pas en parole est un homme parfait, *Jac* 3, 2, il va faire tout son possible pour répandre le venin de son astuce dans les communautés religieuses. « La langue, écrit encore S. Jacques, est un tout petit membre, mais de combien de maux elle est capable, » *Jac* 3, 5. Je ne parle pas ici des manquements au silence qui se rencontrent en certaines communautés et qui sont un accroc à la discipline et à la vie intérieure, je parle des manquements à la charité fraternelle manifestés par des paroles, des critiques, des médisances, des calomnies ou un zèle intempestif. Il y en a qui ne peuvent garder leur ressentiment, qui disent tout haut ce qu'ils pensent intérieurement, qui font des remarques à propos de tout et de rien, qui voudraient toujours savoir ce que font les autres, qui font circuler toutes sortes de fausses nouvelles qui rapportent en récréation tout ce qu'ils ont vu ou entendu contre tel confrère ou tel supérieur, qui ont toujours des paroles blessantes à l'égard des absents, enfin qui n'ont pas l'esprit de famille, qui déblatèrent contre leur congrégation, leurs costumes et leurs usages, qui ont toujours à redire et qui n'acceptent pas de remarques. Ces agissements sont contraires à la charité, entretiennent des divisions et en certains cas peuvent devenir des fautes.

Les auteurs spirituels déplorent les funestes effets causés par la langue et proposent comme remède la règle d'or de la charité. « Ne faites pas aux autres ce que vous ne voulez pas que les autres vous fassent et faites aux autres ce que vous voulez que les autres vous fassent ».

A l'exemple de saint Paul, ils proposent l'exemple du corps humain. « Voyez, dit saint Augustin, l'accord et la mutualité qui existent entre les divers membres de notre corps, comme ils se servent et s'assistent mutuellement. C'est ainsi que nous devons être à l'égard de nos frères ».

Les fondateurs d'ordre ou de congrégation, à leur tour, insistent beaucoup sur le précepte de la charité fraternelle et ne cessent de répéter comme le divin maître : Aimez-vous les uns les autres, c'est à ce signe que nous reconnaitrons que vous êtes mes disciples si vous avez de la charité les uns envers les autres.

« C'est la charité, dit saint Jérôme, qui fait les religieux et les moines ; sans elle les monastères sont des enfers et les religieux des démons, avec elle ce sont des paradis terrestres et ceux qui y habitent sont des anges ».

Si la pratique de la charité est difficile pour toutes les raisons énumérées, elle n'est pas impossible. Mais elle exige beaucoup de patience et d'humilité ; elle exige que chacun fasse sa part, et que chacun prenne sa part du fardeau de ses frères. Pour nous exhorter à la charité mutuelle, saint Augustin emprunte une belle comparaison à la nature. « Lorsque les cerfs, dit-il, veulent passer un fleuve à la nage, comme ils ont la tête très pesante à cause de leur bois, ils se placent tous de file, chacun ayant la tête posée sur les flancs de celui qui le précède, de manière à se soulager et à s'aider les uns les autres. Ils nagent ainsi sans aucune fatigue le premier de la troupe ayant seul la tête levée et en supportant le poids pour le soulagement de ses compagnons. Mais ce n'est là qu'une peine momentanée, et, quand il se sent las, il passe du premier rang au dernier ; alors celui qui le suivait lui succède dans son rôle de conducteur, et, des uns aux autres, ils se relèvent tous successivement, jusqu'à ce qu'ils aient atteint le bord opposé. C'est ainsi que nous devons nous aider et nous supporter mutuellement ».

Pour nous faire comprendre la laideur de la médisance, de la calomnie et des faux rapports contre nos frères, saint Bonaventure cite ce passage des Proverbes : « Il y a six choses que hait le Seigneur, et une septième qu'il a en horreur : celui qui sème la discorde parmi ses frères ». L'Écriture parle ainsi, dit-il, pour nous montrer que ces gens sont désagréables à Dieu.

Ceux qui ont la manie de corriger et de reprendre les autres pourraient méditer avec profit ces paroles de Socrate. Étant un jour convié chez un grand personnage avec quelques-uns de ses amis, il réprimenda l'un d'eux avec amertume pour une faute qu'il lui vit commettre à table. Platon, qui se trouvait du nombre des convives, lui dit : N'auriez-vous pas mieux fait de remettre cette réprimande à un autre moment et de la faire en particulier ? — Et vous, lui répond Socrate, n'auriez-vous pas fait mieux de me dire cela en particulier ?

Comme on le voit, il n'y a personne de parfait ici-bas. Il faut savoir se comprendre, s'excuser, s'aimer, se pardonner et s'entr'aider les uns les autres. Ainsi la charité régnera, la communauté sera fervente et chacun goûtera la vérité de ces paroles : *Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum.*

Montréal

JOGUES MASSÉ, O.F.M.

---

#### COMPTES RENDUS

CIMETIER, F., *Pour étudier le Code de Droit Canonique*. Introduction générale, Bibliographie, réponses et décisions, documents complémentaire. Troisième supplément (1938-1946). Paris, J. Gabalda, 1946. 64pp. 19cm. 45fr.

En 1927 M. Cimetier publiait un ouvrage intitulé : *Pour étudier le Code de Droit Canonique*. Il y donnait, en suivant l'ordre du Code, les réponses et les décisions de Rome de 1917 à 1927 en mentionnant les principaux ouvrages parus durant ce temps. Depuis, trois suppléments le tiennent à jour, 1931, 1938 et 1946. Ce dernier a une importance capitale, étant donné qu'il nous permet de prendre contact avec les nombreuses décisions de Rome durant la guerre. *Pour étudier le Code de Droit Canonique* est un ouvrage de première valeur qui devrait se trouver dans toutes les bibliothèques d'institution religieuse qui veulent connaître d'une façon brève et précise les décisions de Rome à travers le monde religieux.

Montréal

JOGUES MASSÉ, O.F.M.

---

SCHETAGNE, FERNAND, P.M.E., *Portraits de Mandchourie*. Illustration de Jean-P. Ladouceur. Montréal, Fides, 1946. 151pp. 22cm. \$ 1.00.

*Portraits de Mandchourie* est une excellente étude des mœurs et des coutumes chinoises. Les personnages mis en scène depuis le mandarin jusqu'au cuisinier nous dépeignent bien la psychologie de ce peuple. L'abbé Schetagne connaît bien l'âme chinoise et a le don de peindre ses personnages. Ces portraits intéresseront sûrement les anciens et nouveaux missionnaires.

Montréal

JOGUES MASSÉ, O.F.M.

## L'acte héroïque

*Pourriez-vous dire ce que c'est que le vœu héroïque et s'il convient de le recommander aux jeunes religieux. Ne croyez-vous pas que ce vœu est de nature à engendrer le scrupule et l'inquiétude?*

L'acte héroïque est l'offrande spontanée qu'une personne fait à Dieu au bénéfice des âmes du purgatoire de la valeur satisfaisante de ses œuvres et des suffrages qui seront offerts pour elle après sa mort. Ce n'est que bien improprement que cette offrande est appelée vœu : *Preces et pia opera* l'appelle acte<sup>1</sup> ; il est dit héroïque en raison du renoncement qu'elle impose et de l'abandon à Dieu qu'elle comporte ; elle peut être révoquée sans péché au gré de celui qui l'a faite<sup>2</sup>. La personne qui s'y engage doit déterminer les âmes du purgatoire qu'elle entend faire profiter de la valeur satisfaisante de ses œuvres. Elle peut le faire une fois pour toutes ou à chaque fois. Depuis la fin du dix-huitième siècle, la louable coutume se répand de confier à Marie le soin de cette désignation.

Pour poser cet acte, il suffit d'une intention de la volonté et d'une offrande faite du cœur. Si on le veut on peut se servir d'une formule qui reste toujours facultative. En voici une : *Père céleste, en union avec les mérites de Jésus et de Marie, je vous offre pour les âmes du purgatoire toutes les œuvres satisfaisantes de ma vie entière, ainsi que toutes et chacune des œuvres qui seront offertes pour moi après ma mort (et ces œuvres, je les dépose dans les mains très pures de l'Immaculée Vierge Marie afin qu'elle les applique aux âmes que, dans sa sagesse et sa bonté maternelle, elle veut délivrer des premières des flammes du purgatoire)*. Daignez, ô mon Dieu, agréer cette offrande et faites qu'en récompense de cet acte, ie croisse tous les jours dans votre grâce. Ainsi soit-il. Saint Alphonse en propose une plus courte. La voici : *O mon Dieu, en union avec les mérites de Jésus et de Marie, je vous offre pour les âmes du purgatoire, toutes mes œuvres satisfaisantes ainsi que celles qui me seront appliquées par d'autres durant ma vie, à ma mort et après ma mort*.

Comme on le voit, cette offrande n'affecte que les œuvres personnelles et celles qui sont offertes pour soi ; elle ne met aucune entrave aux légitimes prescriptions qui imposent l'offrande

1. No 547.

2. A. VERMEERSCH, S.J., *Theologiae Moralis Principia*, Brugis 1927, t. 3, n. 619.

de suffrages pour certains défunts déterminés en particulier. De plus, elle ne prend que la valeur satisfaisante de ces œuvres.

Toute bonne action surnaturelle possède trois valeurs : valeur de mérite, une valeur d'impétration et une valeur de satisfaction. Par suite d'une ordonnance divine, la première donne droit à la récompense surnaturelle ; la deuxième ne confère aucun droit, mais, de la bonté et de la miséricorde de Dieu, elle obtient une faveur ; la troisième tend à réparer les offenses faites à Dieu et à payer les dettes contractées envers la justice divine. La valeur de mérite appartient d'une manière inaliénable à celui qui fait la bonne action ; la valeur d'impétration peut demander une faveur pour celui qui fait l'acte ou pour un autre désigné par lui ; la valeur de satisfaction forme l'objet précis et unique du vœu héroïque.

Trois considérations peuvent recommander cette pratique. Elle manifeste pour le prochain une charité qui ne peut manquer d'attirer les faveurs de Dieu ; elle oblige les âmes du purgatoire qui, une fois délivrées, s'intéressent forcément à leurs bienfaiteurs ; elle jouit de l'approbation de plusieurs personnages pieux qui s'en sont faits les apôtres. Dans son ouvrage *Tout pour Jésus*, le P. Faber consacre le paragraphe cinquième du chapitre deuxième aux six avantages qui résultent de l'application de nos indulgences aux âmes du purgatoire<sup>3</sup>. L'Église l'encourage en déclarant applicables aux âmes du purgatoire toutes les indulgences gagnées par les personnes qui ont fait le vœu héroïque ; de plus, d'une part les prêtres qui l'ont prononcé jouissent tous les jours du privilège de l'autel privilégié ; d'autre part les fidèles qui ont émis cet acte gagnent une indulgence plénière toutes les fois qu'ils communient en remplissant les conditions ordinaires de la confession, de la visite d'une église ou d'un oratoire public et des prières aux intentions du Saint Père, et tous les lundis s'ils entendent la messe pour les défunts et remplissent les conditions ordinaires. Quand un obstacle rend impossibles la communion ou l'audition de la messe, l'Ordinaire du lieu peut sous-déléguer aux confesseurs approuvés la faculté d'imposer d'autres œuvres pieuses<sup>4</sup>.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

3. Édition Téqui, Paris 1926, pp. 49-59.

4. *Preces et pia opera*, No 547.

## CONSULTATIONS

30. *Notre communauté vient de connaître une défection retentissante ; les religieux font des commentaires et surtout s'en prennent au maître des novices du temps à qui ils adressent tous les reproches. J'ai fait mon noviciat sous ce religieux ; j'en ai gardé un excellent souvenir et comme je suis le seul à prendre sa défense, je me demande si ma conduite est justifiable.*

Ces critiques sont injustes : le maître des novices n'est pas le seul responsable de l'admission des religieux à la profession, même s'il fournit les renseignements qui servent de base au jugement du supérieur et de son conseil. Elles sont injustes aussi parce qu'un religieux peut à la sortie de son noviciat donner des espérances qu'il ne réalisera pas dans la suite ; il peut, à la fin du noviciat, mériter des suffrages qui lui seraient refusés après cinq, dix, vingt ans de vie religieuse. Un maître des novices n'est pas tenu d'être prophète même s'il doit posséder une certaine perspicacité dans le discernement des sujets. Elles sont injustes enfin parce que bien que vous ne le mentionniez pas ce maître des novices a dû former des religieux fidèles aux obligations de la vie religieuse. Sans oser le faire, je serais presque tenté de me demander si ces confrères ne condamnent pas Jésus parce que l'un des douze apôtres a fait défection. Vous avez donc raison de ne pas vous laisser entraîner à ces injustices et de garder à votre maître la reconnaissance à laquelle il a droit. Quant à prendre la défense de ce maître, ce n'est pas chose aussi facile et aussi opportune ; il faut en cette matière du tact, de la prudence et de l'a-propos. Souvent le silence ou le simple éloignement de ces conversations produisent plus de résultats que les longs plaidoyers.

31. *Nous venons d'avoir la visite canonique de notre mère provinciale ; au cours d'une conversation, ma supérieure m'a demandé si la mère provinciale m'avait parlé d'elle. Surprise par cette question, je n'ai rien répondu. Que faut-il faire dans des cas comme ceux-là ?*

Les visites canoniques contribuent au maintien de la discipline et de la ferveur religieuse ; pour donner leur pleine efficacité, elles doivent compter sur la discrétion qui favorise la liberté d'expression chez les sujets. Voilà autant de points que la législation des diverses communautés développent avec détails. Votre supérieure sait très bien qu'elle ne peut vous poser de semblables questions. C'est sans doute par distraction qu'elle vous a ainsi parlé ; vous avez bien fait de ne rien répondre ; vous auriez pu répondre un non bien franc sans aucun scrupule ; cela est permis dans de telles circonstances. Si vous avez des raisons de croire qu'il y a plus qu'une simple distraction, vous pouvez en parler à votre mère provinciale.

32. *Je suis une jeune religieuse ; comme compagne dans mon office j'ai une religieuse qui a longtemps été supérieure. Elle fait de moi sa confidente, me raconte ses difficultés avec ses inférieures, les torts de ses supérieures, ses inquiétudes de conscience et ses épreuves actuelles. Cela me cause un tort réel. Que me conseillez-vous ?*

Vous avez affaire à une religieuse éprouvée ; les confidences qu'elle vous fait sont moins des manquements à la charité que l'expression des sentiments

de son âme meurtrie ; aussi les moralistes l'exonèrent-ils de toute faute dans la mesure où elle recherche une consolation légitime. Si vous pouviez lui rendre les services qu'elle attend de vous, vous feriez une œuvre agréable à Dieu. Vous dites ne pouvoir porter ces confidences ni pouvoir soutenir votre compagnie éprouvée. Le plus simple, c'est d'avertir votre compagne qui sans doute s'adressera à une religieuse plus expérimentée.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

33. *Je serais heureuse de savoir comment on doit réciter le chapelet de saint Michel. Quelles sont les indulgences attachées à ce chapelet ?*

Le chapelet de saint Michel a neuf parties composées d'un gros grain et de trois petits, il se termine par quatre autres grains et une médaille. On le récite comme suit : On dit d'abord le verset *Deus in adiutorium... Domine ad adjuvandum... Gloria Patri...* On récite alors la première salutation « Par l'intercession de saint Michel et du chœur céleste des Séraphins, que le Seigneur nous rende dignes d'être enflammés d'une parfaite charité. Ainsi soit-il. Puis on ajoute un Pater et trois Ave. On continue ainsi pour les huit autres salutations qui demandent l'horreur du péché, l'esprit d'humilité, la victoire sur les passions, la force contre les tentations du démon, la délivrance du mal, l'esprit d'obéissance, la persévérance dans la foi et les bonnes œuvres et enfin le bonheur du ciel. On dit après quatre Pater en l'honneur de saint Michel, de saint Gabriel, de saint Raphaël et de l'ange gardien. On termine par l'Antienne « Très Glorieux saint Michel... » le verset et l'oraison : « Dieu tout-puissant et éternel... »

Pour gagner les indulgences il faut se servir du chapelet spécial de saint Michel qui par disposition de Pie IX (4 février 1877) doit être béni par les prêtres qui ont obtenu du Saint-Siège le pouvoir de bénir les couronnes, médailles et d'y ajouter les indulgences apostoliques.

Ce chapelet comporte les indulgences suivantes : 7 ans et 7 quarantaines chaque fois ; 100 jours si on le porte sur soi et si on baise la médaille ; une indulgence plénière une fois par mois aux conditions ordinaires pour ceux qui le récitent chaque jour ; enfin une indulgence plénière aux mêmes conditions à l'apparition de saint Michel le 8 mai et de saint Michel le 29 septembre, de saint Gabriel, de saint Raphaël et des saints anges.

Montréal

JOGUES MASSÉ, O.F.M.

34. *Comment se récite le chapelet de sainte Anne ?*

Le chapelet de sainte Anne se compose de trois *Notre Père* et de quinze *Je vous salue Marie*. Il se divise en trois parties : la première se dit en l'honneur de Jésus, l'auteur de la grâce ; la deuxième, en l'honneur de Marie, le canal par lequel, selon saint Alphonse, toute grâce nous vient de Jésus ; la troisième en l'honneur de la bonne sainte Anne, notre grande protectrice. La salutation angélique répétée cinq fois, est en l'honneur de la sainte famille de Jésus, Marie, Joseph, des glorieux parents de l'Immaculée : saint Joachim et sainte Anne.

*Manière de la réciter.* — D'abord faites le signe de la croix, baisez ensuite avec respect la médaille de sainte Anne attachée au chapelet en disant : *Jésus, Marie, Anne.* En récitant la première partie, remerciez Jésus, le petit-fils de sainte Anne, pour tous ses bienfaits, et demandez-lui pardon de vos fautes. Vous rendrez par là d'autant plus efficace l'intercession de notre thaumaturge. Pendant la récitation de la deuxième partie, louez Marie, la glorieuse fille de sainte Anne, de son grand privilège de médiatrice entre Dieu et nous ; suppliez-la de présenter à Dieu la requête que sainte Anne lui présente en votre faveur. En disant la troisième partie, que votre prière monte fervente et confiante vers la bonne sainte Anne. Concluez chaque partie par la récitation du *Gloire soit au Père* pour remercier l'adorable Trinité de l'œuvre de la rédemption opérée par Notre-Seigneur, de la médiation de Marie et du grand pouvoir d'intercession de la bonne sainte Anne.

Plusieurs faveurs signalées, des miracles même, ont été obtenus par sa récitation. 200 jours d'indulgence pour la récitation de ce chapelet.

*Sainte-Anne-de-Beaupré*

DENIS BENOIT, C.S.S.R.

#### COMPTE RENDU

BARON, L., *L'Un d'eux Maurice Retour.* Lettre du R.P. Doncoeur. Préface du R.P. Louis, O.P. 5e éd. Paris, Pierre Téqui, 1946. 250pp. 19cm. 150fr.

L'homme, dit-on, n'improvise pas sa vie ni sa mort. Il les prépare, les pense, les veut et les réalise un peu chaque jour. C'est dans la prière, la méditation et la retraite fermée, que Maurice Retour a préparé l'une et l'autre. Aussi sa vie et sa mort furent celles d'un héros et d'un saint. Cette biographie nous fait voir en lui le modèle du jeune homme, de l'époux, du chef d'usine et du soldat qui puise dans une foi ardente et la pratique de la religion les moyens d'accomplir tout son devoir jusqu'au dernier sacrifice. Cette 5e édition se propose d'aider les jeunes à rester fidèles et joyeux.

*Montréal*

JOGUES MASSÉ, O.F.M.

#### SUPPLÉMENT BIBLIOGRAPHIQUE

Comme la V.C.R. a déjà publié plusieurs articles qui compléteraient bien ces différents aspects de la charité, nous en donnons ici la liste bibliographique.

- ANTONIUTTI, ILDEBRANDO, *Glorification de la charité*, Vol. II, p. 33  
 BEAUDET, NÉRÉE-MARIE, *La charité, cœur de l'enfant de Dieu*, Vol. II, p. 76  
     *Perfection et charité*, Vol. I, p. 166  
 BONAVENTURE, SAINT, *Deuxième aile du Séraphin* : la bonté, Vol. III, p. 35  
 DEGUIRE, JEAN-JOSEPH, *L'Apostolat de la charité*, Vol. IV, p. 129  
 LÉVEILLÉ, MARGUERITE, *Charité et technique*, Vol. IV, p. 149  
 MASSÉ, JOGUES, *Visite aux malades*, Vol. IV, p. 82  
 ROY, MOÏSE, *Suis-je digne d'amour?* Vol. IV, p. 174  
 SAINT-PIERRE, ARTHUR, *Nos communautés charitables*, Vol. IV, p. 107  
 UNE SŒUR DE LA PROVIDENCE, *Le primat de l'amour*, Vol. II, p. 302

*Montréal*

JOGUES MASSÉ, O.F.M.

## COMPTES RENDUS

THOMAS DE JÉSUS, *Souffrances de Notre-Seigneur Jésus-Christ*. (Coll. Textes Spirituels.) Montréal, Éditions de l'Arbre, 1946. 54pp. 19cm.

En présentant ces extraits de *Souffrances de Notre-Seigneur Jésus-Christ* le directeur de la collection *Textes Spirituels* fait un beau choix. L'auteur est un maître. Quand il s'est décidé à écrire ce livre, il avait acquis l'expérience de la vie, avait été prédicateur, maître des novices et s'était montré un modèle accompli de la réforme qu'il a tenté d'accomplir. De plus, voulant la conversion des Maures, il partit pour l'Afrique où il fut fait prisonnier. Dans ses longues méditations il composa son fameux traité des souffrances de Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'on pourrait appeler une seconde Imitation de Jésus-Christ.

---

PERRYVE, ABBÉ HENRI, *La journée des malades*. Montréal, Fides, 1946. 252pp. 19cm. \$ 1.25.

Ce livre est écrit spécialement pour les malades. L'auteur ne fait pas de dissertation sur la souffrance et la douleur, il trace plutôt un programme de vie et de sainteté à tous ceux que l'épreuve retient sur un lit de souffrance. Dans ce but, il expose le rôle de la souffrance et de la maladie, il aide les malades à reprendre courage, il leur fait aimer leurs souffrances, il les invite à la patience et à l'obéissance et leur indique ce qu'ils doivent chercher et attendre du prêtre, du médecin, des remèdes et des visiteurs. *La journée des malades* est un livre bienfaisant qui doit pénétrer dans tous les hôpitaux, les infirmeries et les chambres de malades.

Montréal

JOGUES MASSÉ, O.F.M.

---

BUTSCH, R.L.C., *How to read Statistics*, Milwaukee, Bruce, 1946, 184pp. 19cm. \$ 2.50.

Les journaux, les revues et publications de toutes sortes, emploient de plus en plus les façons modernes de représenter les statistiques. A l'éducateur, au sociologue, aux propagandistes de nos institutions comme à tout homme du peuple qui veut pouvoir saisir la signification des statistiques, il faut un minimum de savoir critique pour les comprendre, les évaluer à leur juste valeur. *How to read Statistics* veut rendre le lecteur un « consommateur intelligent des statistiques ». Il ne veut pas tant lui montrer « comment est-ce obtenu », mais bien : « pourquoi est-ce fait ? » et « qu'est-ce que cela signifie ? »

Les statistiques sont nécessaires pour clarifier une masse d'informations apparemment sans relations entre elles : c'est un type de traitement mathématique rendu nécessaire en tout champ d'activités qui traitent des êtres vivants, animés, en tant que distincts des êtres inanimés : les caractéristiques quantitatives et qualitatives de ces êtres vivants, leurs réactions et effets ne peuvent s'apprécier autrement.

L'A., ancien directeur d'un important institut de recherches pour consultants psychologiques en matière de gérance et ancien professeur d'éducation à la célèbre université catholique de Marquette, E.-U., établit, en son introduction, la nécessité de la statistique, il échelonne ensuite, en treize chapitres, les considérations suivantes sur le sujet : distribution de fréquence, mesures de tendances centrales, celles de dispersion, représentations graphiques simples, complexes, spécialisées, comparaisons numériques. Il explicite alors les lignes comparatives des statistiques, leur corrélation, leur régression, multiple ou partielle. Il donne enfin les mesures de certitude, les significations possibles des statistiques, les tests qui permettent de se rendre compte de leur exacte valeur ; analyse de variance et de covariance, etc.

Les écrivains, conférenciers, professeurs, estimateurs, et autres, qui doivent avoir recours aux statistiques pour illustrer et prouver certaines de leurs affirmations auront grand profit à consulter, à posséder même, *How to read statistics*, ouvrage de consultation facile grâce à la table onomastique, aux tableaux et figures qui en illustrent les données claires et logiquement enchaînées.

Trois-Rivières

FERNAND PORTER, O.F.M.

---

LES FRÈRES MARISTES, *Formulaire mathématique. Tables, tableaux, barèmes, formules, graphiques.* Montréal, Librairie Granger Frères, 1946. 545pp. 22cm. \$ 2.50.

Le formulaire mathématique des Frères Maristes, véritable encyclopédie de chiffres, répond à des besoins qui deviennent de plus en plus urgents. Il y a tellement de mesures légales, ou du moins admises au Canada qu'il nous faut un guide sûr en maintes occasions. Le formulaire des Frères Maristes nous fournit des pages et des pages d'équivalence. Aucun autre livre ne peut nous renseigner mieux à ce sujet. Quelques chapitres sont de véritables petits traités des plus intéressants.

Préparé spécialement pour les élèves de l'enseignement primaire supérieur et secondaire et ceux des cours spécialisés, ce livre devrait être dans toutes les bibliothèques des foyers et des écoles.

Iberville

ERNEST-BÉATRIX, F.M.

---

BILLECOQ, JEAN-FRANÇOIS, O.P., *Instructions familières sur les pratiques de la vraie dévotion.* (Coll. Textes Spirituels.) Montréal, Les Éditions de l'Arbre, 1946.

Il fait plaisir de rencontrer dans la collection « Textes Spirituels » des extraits de la spiritualité du P. Billecoq, O.P. Les quelques notions contenues dans ces extraits caractérisent bien la marche de la véritable sainteté : commencer par se donner totalement à Dieu (p.9) ; ne point s'abattre dans les difficultés et les peines intérieures (p.12) ; servir Dieu avec confiance (p.25) ; l'aimer de tout son cœur (p.38) ; faire tout pour sa gloire (p.44). Écrites pour les femmes du monde, ces conseils sont utiles à tous qui désirent s'orienter dans les voies de la sainteté.

Montréal

JOGUES MASSÉ, O.F.M.

## CONSULTATIONS

30. Faut-il blâmer le maître des novices pour les défections de ses anciens sujets ? A. Malo..... 204
31. Que penser d'une supérieure qui voudrait savoir si la Mère Provinciale a parlé d'elle à la visite ? A. Malo..... 204
32. Une jeune religieuse peut-elle écouter les confidences d'une vieille religieuse éprouvée ? A. Malo..... 204
33. Comment se récite le chapelet de saint Michel ? J. Massé..... 205
34. Comment se récite le chapelet de sainte Anne ? Denis Benoît, C.S.S.R. .... 205



## LES LIVRES

### ACCUSÉ DE RÉCEPTION

*Histoire de l'Hôtel-Dieu St-Vallier, 1884-1934.* Chicoutimi, Imprimerie du Progrès du Saguenay, 1934. 421pp. ill. 23cm.

LACHAPELLE, ABBÉ PAUL, *Pax*. Préface de S. E. Mgr Charbonneau. Illustrations de Marcel Baril. Montréal, Les Éditions Lumen, 1946. 457pp. 19cm. \$ 1.00.

VILLENEUVE, S. ÉM. LE CARDINAL J.-M.-R., O.M.I. *Le baptême. Grâce baptismale, éléments sacramentels, rites liturgiques.* Instructions prononcées à la basilique-cathédrale de Québec. Montréal, Fides, 1946. 247pp. 19cm. \$ 1.25.

*Almanach des Franciscaines Missionnaires de Marie, 1947.* Québec, Impr. Franciscaines Missionnaires, 1947. 74pp. ill. 30cm.

DANIEL-ROPS, *Histoire sainte. Jésus en son temps.* Montréal, Les Éditions Variétés, 1946. 638pp. carte. 19cm. \$ 3.00 ; par la poste, \$ 3.15.

GERMAIN, VICTORIN, *Une réforme des mœurs est-elle possible ? On croit que oui.* Québec, La Sauvegarde de l'Enfance, 1946. 16pp. 22cm.

A PROPOS DE  
CLARTÉS D'ÉVANGILE SUR NOS SENTIERS

ARCHEVÊCHÉ  
DE MONTRÉAL

le 27 janvier 1947.

Révérénd Père Adrien Malo, franciscain,  
MONTRÉAL.

Bien cher Père,

J'ai lu avec un vif intérêt vos CLARTÉS D'ÉVANGILE SUR NOS SENTIERS. Elles m'ont jeté dans l'âme une bien-faisante lumière, qui fait bien voir le Christ dans ce milieu de Palestine, que j'ai visité bien rapidement. Vous l'avez parcouru, vous y avez vécu, vous avez médité la vie du Rédempteur, là où il a passé en faisant le bien.

Tout profane que je suis, je trouve les récits délicieux : style alerte, pittoresque, élégant toujours sans affectation.

Vous prolongez ainsi vos causeries à la radio, que l'on a entendues trop rapidement, sans avoir le temps de s'y arrêter à loisir.

Daignez agréer, avec mes remerciements, l'expression respectueuse de mes sentiments dévoués.

**Philippe Perrier, P.A., V.G.**

Ce volume de 280 pages se vend \$1.25 à la librairie St-François, 2080 ouest, rue Dorchester, Montréal.